

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2017

Présents : MIJAT Martine, LARUE Fabien, MICHAUD Patrick, LANOE Joël, VIODRIN Jérôme CHAPONNEAU Émilie, SARNIN Patricia, SACHS Sylvie, Nathalie REY, VIVIANI Marie-Agnès RAMILLON Thierry, BUCHET Philippe, VALETTE Jean-Louis.

Excusés : REBERGUE Sophie, CHARPILLENNE Patrice. VIODRIN Jérôme

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après approbation du compte rendu de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

Monsieur BUJARD du cabinet d'études ICA, a fait une présentation du diagnostic de l'eau.

1-VOIRIE 2017

Une première consultation a été effectuée auprès de 4 entreprises mais après une visite sur le site il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil municipal décide de reconsulter les mêmes entreprises pour la totalité des travaux. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

2-DELIBERATION ECHANGE CHEMIN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande de Monsieur DUCARRE Franck en date du 28 décembre 2016 d'échanger la partie du chemin communal qui se situe devant sa maison contre un morceau de la parcelle A 753 dont il est propriétaire pour permettre le passage d'un nouveau chemin communal le long de la départemental 48.

Pour permettre la sécurité du nouveau chemin communal, Monsieur DUCARRE propose de céder à la commune un morceau des parcelles A753 et A755.

Une partie de la parcelle A756 appartenant à Monsieur BUCHET Bernard devra aussi faire l'objet d'une acquisition.

Monsieur DUCARRE prendra en charge l'intégralité des frais engagés.

Après consultation des propriétaires des parcelles attenantes, du Conseil Départemental dans le cadre du PDIPR, de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont, Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder l'échange des parcelles et l'achat des nouvelles parcelles pour permettre la création d'un nouveau chemin rural qui respectera la continuité du chemin de randonnée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté, décide d'effectuer l'échange de parcelles avec Monsieur DUCARRE Franck à titre gratuit, l'acquisition des nouvelles parcelles à titre gratuit, autorise Madame le Maire à procéder au bornage des parcelles, autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

3-PROPOSITION DONATION BONNEFOND

M BONNEFOND Louis aimerait céder à la commune la parcelle C415 de 220 m2, la commune accepte la donation mais attend l'accord des indivis pour procéder à un acte administratif. Cette parcelle pourrait permettre d'élargir le chemin rural.

4- IRRECOUVRABILITE

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs pièces pour un montant de 19,42 € et qu'en conséquence il demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour ce montant.

Le conseil municipal décide l'admission en non-valeur la somme de 19,42 € Le conseil municipal

5-GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE DU SIEL

Fabien LARUE, suite à la réunion avec le SIEL fait une présentation de la possibilité d'adhérer au groupement d'achat d'électricité, une économie de plus de 1 000 € pourrait être envisageable. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

6-ECOLE ET PERISCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la 3eme classe est conservée mais comme un moyen provisoire.

Concernant la réforme des rythmes scolaires les municipalités ont la possibilité de revenir à la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017 en demandant une dérogation. La dotation de 50 € par enfant donné par l'état est maintenue, et le bus du mercredi continuera de fonctionner.

Le conseil municipal ne demande pas de dérogation pour cette rentrée prochaine, les parents et le conseil d'école seront consultés durant l'année prochaine pour prendre la décision pour la rentrée 2018/2019.

Madame le Maire rappelle que comme l'année précédente l'association de la MJC de Saint DENIS DE CABANNE propose d'intervenir sur le temps périscolaire.

L'association interviendra une fois par semaine pendant une durée d'une heure. Une convention entre la commune et l'association sera signée pour une durée de 10 mois du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018. Devis de l'association de la MJC 2306,40 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention.

7-DELIBERATION RECETTE COUPE DE BOIS PPC

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des arbres situés le long des PPC doivent être abattus. L'entreprise RECORBET Fils se propose de les couper.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire abattre les arbres, accepte l'offre de l'entreprise RECORBET Fils pour un montant de 100 € de recette.

8-COCA : COMPTE RENDU REUNION DEPARTEMENT

Madame le Maire signale au conseil municipal de la tenue de la réunion avec le département, elle mentionne que si les subventions demandées ne sont pas accordées les projets inscrits dans le COCA pourraient évoluer mais les lignes budgétaires du contrat devront être respectées. 18 mois après la signature du contrat un avenant peut être signé pour changer les projets.

9-THD 42(fibre optique)

Le réseau de la THD se déploie sur une partie de la commune ce qui engendre beaucoup de travaux d'élagage, de pose de poteaux, de tranchées.

10-ADRESSAGE

Plusieurs communes se sont réunies pour envisager un groupement de commande pour la commande des fournitures, une consultation des entreprises est en cours mais pour l'instant l'économie sur une plaque de rue serait de 2,5€ donc au total 80€ sur la facture. D'autres devis sont en cours de demande.

11-Questions Diverses

PLU : l'enquête publique du PLU est terminée, la commune attend le retour du commissaire enquêteur.

TRAVAUX : Lancement des travaux pour la pose des volets roulants à l'épicerie.

LOGEMENT : Madame le Maire signale que le pot de remerciement avec les artisans s'est bien passé, l'inauguration du logement n'a pas pu se faire puisque le logement a été loué très rapidement après la réception des travaux, une subvention de la région Auvergne Rhône Alpes de 13 072.00 € a été allouée.

CHANGEMENT DE GRADE : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient, donc, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Elle indique aux Conseillers Municipaux que, suite à la proposition d'avancement de grade émanant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, il y a lieu de statuer sur les cas de l'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe, Elodie BOYER, Secrétaire, l'Agent spécialisé

principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, Stéphanie DUPERRAY, ATSEM, l'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, Patrick Dumont, Fontainier, qui présentent les qualités requises pour un avancement. Il est proposé de les promouvoir au grade au-dessus et, pour cela, d'ouvrir des nouveaux postes.

RECRUTEMENT agent d'entretien : L'offre d'emploi a été transmise à pôle emploi, les personnes intéressées peuvent postuler jusqu'au 21 juillet 2017

Le prochain conseil aura lieu le 6 septembre 2017 à 20h00